

Règlement

Rallume ton poêle 2024

Jeu concours sous forme de quiz

Article 1. Objet du concours

Ce quiz est un jeu concours qui a pour objet l'information des bonnes pratiques à l'utilisation du bois de chauffage.

Article 2. Organisateur

Le concours est organisé par Fibois Normandie, l'interprofession du bois et de la forêt en Normandie, dont le siège social est situé au 2 bis, Longue-vue des astronomes, 14111 Louvigny.

Article 3. Objectifs du concours

le bois est la 1ère énergie renouvelable de France mais cette information est peu connue.

Les objectifs du jeu sont donc les suivants :

-rappeler l'intérêt du bois énergie dans le mix énergétique ainsi que les bonnes pratiques

- Poursuivre la diffusion du contenu des réunions « Rallume ton poêle »
- Maintenir un rendez-vous « Rallume ton poêle ! »
- Créer des interactions avec les usagers

Article 5. Critères de sélection

Les participants doivent avoir un compte Facebook. Le lauréat sera le participant au jeu ayant cumulé le plus de bonnes réponses aux questions du jeu « Rallume ton poêle ! » sur la page Fibois Normandie de Facebook durant les 5 semaines du jeu concours. Le lauréat sera sélectionné parmi les participants de plus de 18 ans pouvant justifier d'une adresse en Normandie.

Article 6. Modalités de participation

L'échelle géographique du concours est la **Normandie**. Les participants au concours doivent pouvoir justifier d'une adresse personnelle ou professionnelle en Normandie. Ce justificatif sera demandé au lauréat.

L'âge minimum pour participer est de 18 ans au jour du lancement du concours.

La participation est portée par une personne physique.

Une seule participation par foyer est autorisée.

La participation au jeu est gratuite.

Article 7. Les candidatures

Les membres de la communauté sont considérés comme participant à ce jeu, dès lors qu'ils commentent une des publications liées au concours.

La participation au jeu toutes les semaines n'est pas obligatoire, mais conseillée pour remporter ce concours.

Article 8. Déroulé du concours

A partir du 17 mars et jusqu'au 19 avril, le jeu se déroule sur Facebook durant 5 semaines, de la façon suivante :

Le dimanche Fibois Normandie publie un post avec plusieurs questions

- . Les participants peuvent écrire autant de commentaires qu'ils le souhaitent pour répondre aux questions, mais ils n'ont pas le droit de se corriger. Si plusieurs commentaires répondent à la même question, seul le plus ancien sera pris en compte. Les participants ont la possibilité de commenter jusqu'au mercredi minuit.

Le vendredi Fibois Normandie publie les bonnes réponses de la semaine et le nom du ou des leaders de la semaine.

A la 5^e semaine, le vendredi 19 avril, Fibois Normandie annonce le lauréat sur Facebook.

Sélection

Le lauréat du concours « Rallume ton poêle ! » sera celui qui aura le maximum de bonnes réponses sur les 5 semaines.

Le lauréat sera tiré au sort par les organisateurs du jeu, parmi les participants ayant cumulé le nombre maximal de bonnes réponses. Ce tirage au sort aura lieu entre le 20 avril et le 24 avril 2024.

Le lauréat se verra signifier son prix par facebook ou par messenger. Il devra justifier de son âge, de son identité et de son adresse en Normandie pour pouvoir obtenir la dotation. En cas d'impossibilité au bout de deux jours ouvrés de contacter le lauréat ou en cas de non-respect des règles du concours, un nouveau lauréat sera désigné par tirage au sort parmi les participants ayant le plus grand nombre de bonnes réponses. Cette même règle s'appliquera jusqu'à désignation définitive du lauréat.

Article 9. Dotations

Le lauréat de « Rallume ton poêle ! », recevra un bon de 100 € à utiliser auprès d'un adhérent Normandie Bois Bûche (liste à retrouver sur <https://www.fibois-normandie.fr/>). Le lauréat devra faire part à Fibois Normandie du nom du professionnel auprès de qui il voudra faire valoir son bon afin que Fibois Normandie procède au paiement, dans la limite de 100 € TTC, de bois bûche ou de granulés. 100 € correspond à environ 1 stère de bois ou 250 kg de granulés.

Article 10. Calendrier

Lancement du Jeu « Rallume ton poêle ! » jeudi 14 mars

- Publication N°1 - dimanche 17 mars : [Le bois énergie en Normandie](#)

Réponses - vendredi 22 mars : Résultat

- Publication N°2 - dimanche 24 mars : Une Energie renouvelable, décarbonée et sans impact sur l'environnement ?

Réponses - vendredi 29 mars : Résultat

- Publication N°3 - dimanche 31 mars : Bonnes pratiques

Réponses - vendredi 5 avril : Résultat

- Publication N°4 - dimanche 7 avril : Le combustible

Réponses - vendredi 12 avril : Résultat

- Publication N°5 - dimanche 14 avril : Qualité du matériel

Réponses - vendredi 19 avril : Résultat + annonce du gagnant

Article 11. Droits de reproduction et de diffusion

Les participants acceptent que le jeu, réalisé à l'initiative de FIBOIS Normandie, révèle leur nom

Article 12. RGPD

Les informations recueillies dans le cadre de ce jeu sont enregistrées dans un fichier informatisé par Fibois Normandie, 2 bis Longue-Vue des Astronomes, 14111 Louvigny pour les besoins de communication du jeu. La base légale du traitement est l'intérêt légitime.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : Fibois Normandie.

Les données sont conservées pendant une période de 3 ans.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données.

Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter Fibois Normandie, contact@fibois-normandie.fr.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Article 13. Développement des projets

Les candidats conservent les droits moraux résultant des droits d'auteur attachés à leur création (art L-121-1 du code de la Propriété Intellectuelle).

Article 14. Modification ou annulation du jeu ou du règlement

FIBOIS Normandie se réserve le droit de modifier, de proroger ou d'annuler le présent jeu si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. La participation à ce concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Contacts

contact@fibois-normandie.fr